

# **Règlement du Concours Poétique Scolaire « 13 voix, mille rêves : Bonjour la poésie ! »**

## **1. Organisateur**

Le concours est organisé par la maison d'édition On ne compte pas pour du beurre, dans le cadre de la parution du recueil de poésie jeunesse Bonjour poésies, écrit par 13 autrices contemporaines et illustré par Clémence Monnet.

## **2. Public concerné**

Le concours est ouvert à toutes les classes de primaires et aux classes de 6e, situées en France métropolitaine.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

## **3. Thème du concours**

Chaque classe participante est invitée à :

- S'inspirer d'un poème du recueil
- Créer un poème collectif de classe
- Accompagner le poème d'une illustration

## **4. Modalités de participation**

Chaque classe envoie sa participation par mail à [\*\*paspourdubeurre.assist@gmail.com\*\*](mailto:paspourdubeurre.assist@gmail.com).

- Les fichiers acceptés :
  - Poèmes en format Word ou PDF.
  - Illustrations en JPG ou PNG.
  - Lectures audio en MP3 / vidéos en MP4
- Date limite d'envoi :
  - Du 3 novembre au 30 janvier (cachet de la poste ou mail faisant foi).

## **5. Jury**

Les productions seront évaluées par un jury composé des autrices du recueil, de l'illustratrice et d'une éditrice de On ne compte pas pour pas du beurre.

Les critères de sélection : créativité, qualité poétique, originalité et travail collectif.

## **6. Récompenses**

- 1er Prix : rencontre avec une autrice du recueil + recueil et cartes postales offerts à chaque élève de la classe gagnante + affiche du poème illustré pour exposition.
- 2e et 3e Prix : recueil pour la bibliothèque de classe + cartes postales du recueil pour chaque élève.
- Toutes les classes participantes : cartes postales pour chaque élève.
- Les productions primées seront publiées sur les réseaux sociaux et le site internet de la maison d'édition.

## **7. Calendrier**

- Lancement du concours : **3 novembre**
- Date limite d'envoi des participations : **30 janvier**
- Annonce des résultats : semaine du **16 février**
- Cérémonie de remise des prix : semaine du **16 mars** à l'occasion du **Printemps des poètes**, sous forme de lecture publique en classe avec ou sans illustrations en live.

## **8. Droits d'auteur et droit à l'image**

- Les poèmes produits restent la propriété intellectuelle des élèves et de leurs classes, mais les participants autorisent l'organisateur à les publier (site, réseaux, supports de communication) dans le cadre du concours, sans contrepartie financière.
- Les enseignants garantissent avoir obtenu l'autorisation parentale pour toute diffusion de dessins, voix ou vidéos d'élèves.

## **9. Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les enseignants et leurs classes.